

## **Complément d'information concernant l'ouvrage :**

### ***La seigneurie d'Héricourt et le fief de Luze & Chagey à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle d'après la carte tibériade de 1590-1591***

L'ouvrage, publié en 2023, a fait l'objet de recherches complémentaires et de remarques particulièrement pertinentes de la part de lecteurs attentifs, qu'il nous semble intéressant et utile de porter à la connaissance de nos lecteurs. Nous les détaillons et les explicitons dans les lignes qui suivent :

#### **1) Identification du peintre de la tibériade**

L'identification du peintre de la tibériade, « Maître Andrey » à la personne d'André Tournier, peintre et bourgeois de Montbéliard, est présentée comme incertaine et hypothétique dans notre ouvrage, page 106 et notes 296 et 297. De nouvelles données, notamment issues de documents portés à notre attention par M. André Bouvard, nous permettent d'aboutir à une très forte probabilité concernant cette hypothèse. En effet, nous savions déjà qu'en novembre 1595, Heinrich Schickhardt avait confié à André Tournier la décoration des plafonds du « logis des gentilhommes » de Montbéliard, sur lesquels il avait peint 54 blasons<sup>1</sup>. Or les comptes montbéliardais des dépenses pour les constructions et décorations de bâtiments, rédigés en allemand, enregistrent à plusieurs reprises au cours de l'année 1596 des paiements en faveur d'un dénommé « Maître André » qui semble bien être le même André Tournier : ainsi le 9 avril à « Meister Andræ »<sup>2</sup>, le 9 novembre à « Meister Andrey »<sup>3</sup>. Il est donc quasiment certain que le « Maître Andrey » de la tibériade de Luze et Chagey est la même personne.

#### **2) Le moulin devant Héricourt**

Contrairement à ce qui est affirmé à la page 67 et dans les pages suivantes de notre étude<sup>4</sup>, le moulin représenté sur la tibériade ne peut pas être le moulin de Bourangle. En effet, ainsi que nous l'a signalé M. Claude Gilliotte,

---

<sup>1</sup> « Auff den 27. tag November 1595 Im abweßen deß Hern Bawmaister hatt der Her guerson Binger dem andreß thourniez Maller Bezalt für fünfftzig fier LeHenleut wapen und Naamen gemalt wie sie Jm grossen Sal Jn daß Schloß Minpel=gart für ein Jeden Wapen drey batzen thut an starcken Muntz zwanzig francken drey groß thut 20 fr 3 gr" ADD, ECM 4999, Fol. 10 v°.

<sup>2</sup> « Außgab : Vf den Mahler gangen Denn 9 Aprilis, Mr: Andræ dem Mahler so man Ihme am Gatter der bruckh vnder der alten Canzle so er gemalht noch Per Rest schuldig geweß[en]. Zalt, laut Zedels 39 f ». Traduction : « Dépenses : Le 9 avril, au peintre Maître Andrae, comme on lui était encore redevable d'un reste pour le portail du pont sous la vieille chancellerie, qu'il a peint, a été payé selon les notes, 39 francs »

ADD EPM 71/8 [Cahier intitulé "Andere Bawrechnung..." recueil de comptes du 6 avril au 23 octobre 1596, Fol. 21 r°, extrait]

<sup>3</sup> Mahler, Den 9. Novembris dem Mr. Andrey 79. Windteisen Zu den fenst[er]n deß Neuwenbauws Rot zu ferben Zalt, laut Zedelß, 1 F 78 gr 3 bt, Außgab » (paiement pour la peinture en rouge de 79 barres de fenêtres). ADD EPM 71/7 [Cahier intitulé "Dritte Bawrechnung..." recueil de comptes du 8 décembre au 23 octobre Fol. 10 v°, extrait.

<sup>4</sup> Notamment pages 95, 103, 104.

ce moulin n'a été construit qu'en 1606<sup>5</sup> et n'existait donc pas en 1590-1591 au moment où la tibiériade de Luze et Chagey a été dessinée ; par ailleurs, il aurait dû se trouver plutôt à mi-chemin entre Héricourt et Bussurel. Le bâtiment dessiné en bas à droite d'Héricourt, à côté duquel se trouve l'unique passage sur la Lizaine, est en réalité le "moulin de la ville".

Cette mise au point a pour conséquence de jeter un doute sur la datation du document recopié par Charles Duvernoy sous le titre « Description de la seigneurie d'Héricourt au XVI<sup>e</sup> siècle »<sup>6</sup>. Il mentionne en effet, à propos de la ville d'Héricourt, « les moulins d'icelle tant celui proche de la ville que de Bourangle », ce qui a motivé notre identification, manifestement erronée ; l'intitulé est donc inexact, car à côté de personnages datant très clairement de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (Hanneman de Brinighoffen, capitaine d'Héricourt, Didier de Diesse), la mention du moulin de Bourangle introduit un élément beaucoup plus récent. Il semble qu'en fait Charles Duvernoy a juxtaposé deux textes, l'un du XVI<sup>e</sup> siècle, qui est effectivement une description de la seigneurie et qui justifie le titre, et le second qui concerne plus particulièrement la ville d'Héricourt et qui daterait plutôt du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

### **3) Le moulin d'Espenoy**

Outre les documents déjà cités concernant le moulin d'Espenoy, le fait qu'il « était en ruine en 1569 et qu'à la même date une décision officielle avait été prise de réorienter ses anciens utilisateurs vers le moulin de la Tillière » (page 95 et note 283), des sources complémentaires ont été découvertes dans les comptes des seigneuries d'Héricourt et de Châtelot qui corroborent ces informations. On y apprend notamment que « le molin d'Espenoy situé au finaige dudit Louze a esté admodié pour neufz ans durant commençant à la Nativité Nostre Seigneur de l'an 1563 à tel jour finissant lesdits neufz ans révolus<sup>7</sup> », ce qui devait placer le dernier terme à la fin de l'année 1572. Mais il est indiqué en 1569 que le moulin ne rapporte plus rien « estant advenu en icelluy un grand orvalle par les eaulx ce qu'il eust beaulcoup costé à l'édiffier » ... « Par quoy est qu'il a esté advisé pour le meilleur proffit de la seigneurie le délaisser du tout en ruyne et rendre les mouvans subjectz auxdits moulins de Thelière<sup>8</sup> ».

### **4) Le flottage des bois**

Notre texte mentionne, aux pages 54 et 55, la présence de « trains de bois » sur la Lizaine pour le transport du bois par voie d'eau. Ainsi que M. Claude Canard nous en a fait la remarque, cette expression ne peut pas convenir pour une rivière de dimensions aussi modestes, si l'on en croit les définitions

---

<sup>5</sup> Comptes de la seigneurie d'Héricourt pour 1606, ADHS E 33, fol. 137 v°.

<sup>6</sup> BM Besançon, Ms Duvernoy 1, fos 124-126.

<sup>7</sup> Comptes des seigneuries Héricourt et Châtelot, 1568 (ADHS E 25).

<sup>8</sup> Comptes des seigneuries Héricourt et Châtelot, 1569, fol. 41 v° (ADHS E 25).

usuelles du terme qui impliquent des ensembles de troncs de grumes<sup>9</sup>. Par conséquent, il faudrait modifier les phrases suivantes :

Au lieu de : « En effet, les termes de l'amodiation imposaient une contrainte lourde : celle de laisser le libre passage des trains de bois qui utilisaient la rivière pour les besoins comtaux » (page 54),

lire : « En effet, les termes de l'amodiation imposaient une contrainte lourde : celle de laisser le libre passage des **flottages de bois à bûches perdues** qui utilisaient la rivière pour les besoins comtaux ».

Au lieu de : « Les roues de la forge et du haut-fourneau sont en prise directe sur la rivière, ce qui signifie, si la représentation est réaliste, un véritable danger en cas d'arrivée d'un train de bois » (page 55),

lire : « Les roues de la forge et du haut-fourneau sont en prise directe sur la rivière, ce qui signifie, si la représentation est réaliste, un véritable danger en cas d'arrivée **de bûches au fil de l'eau** ».

Au lieu de : « ce qui explique la condition imposée dans l'amodiation par le comte de Montbéliard de se réserver « le passage et conduite de bois par eaue, pour usage et provision, tant de sa Court, que aultres » de façon à s'assurer que la forge ne ferait pas obstacle à la descente des trains de bois vers l'aval. » (page 61),

lire : « ce qui explique la condition imposée dans l'amodiation par le comte de Montbéliard de se réserver « le passage et conduite de bois par eaue, pour usage et provision, tant de sa Court, que aultres » de façon à s'assurer que la forge ne ferait pas obstacle à la descente des **bûches** vers l'aval. ».

## 5) Les roues de moulin

M. Claude Canard nous a également alerté sur une invraisemblance d'ordre technique mentionnée dans notre note 145, page 57 :

« Les différentes expressions, comme « faire aller l'eau et tourner les roues de dessus » ou « l'eau passe et vient tumber sur les roues », de même que le dessin de 1737 (ILL. 26 p. 57), caractérisent manifestement un procédé technique où la roue du moulin **n'est pas munie de pales** et entraînée par le courant d'une rivière, mais où elle reçoit du dessus un débit d'eau qui vient mouvoir la roue **grâce à un système de godets qui s'emplissent** (voir La métallurgie comtoise, XVe-XIXe siècles, op. cit., p. 90). »

Cette description ne convient pas à l'époque concernée, car les roues sont bien munies de pales, et non d'un système à godets. Il faut amender simplement le texte comme suit :

« Les différentes expressions, comme « faire aller l'eau et tourner les roues de dessus » ou « l'eau passe et vient tumber sur les roues », de même que le dessin de 1737 (ILL. 26 p. 57), caractérisent manifestement un procédé

---

<sup>9</sup> Par exemple, définition dans le Trésor de la Langue Française en ligne : "Train de bois. Ensemble des grumes, des pièces de bois élaguées réunies en radeaux attachés les uns aux autres, mis à flot sur une voie d'eau pour être acheminés à destination".

technique où la roue du moulin reçoit du dessus un débit d'eau qui vient la mouvoir (voir *La métallurgie comtoise, XVe-XIXe siècles*, op. cit., p. **89-90**). »